

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La ville de Dégelis et les employés municipaux signent une nouvelle entente de travail

Dégelis, le 2 mai 2022 – Les employés municipaux de la ville de Dégelis ont conclu une nouvelle entente de travail avec leur employeur. Le terme de cette entente a été devancé puisque la précédente arrivait à échéance le 31 décembre 2022. Après quelques semaines de négociation, les deux parties ont finalement signé une nouvelle entente d'une durée d'un peu plus de quatre (4) ans puisqu'elle prend effet le 1^{er} mai 2022 et se termine le 31 décembre 2026.

En plus de certains gains relatifs aux vacances et aux conditions de travail des employés du service des Travaux publics, l'entente prévoit des augmentations salariales annuelles de 2.5% et une bonification de la contribution de l'employeur à l'assurance collective.

À son arrivée en poste en novembre dernier, le nouveau maire Gustave Pelletier souhaitait régler ce dossier plus rapidement que l'échéance prévue. Dès le départ, il considérait important de favoriser les échanges avec les employés municipaux afin d'établir les bases d'un climat de travail favorable au développement de la municipalité.

-30-

Source et information : Gustave Pelletier, maire
418 853-2332 poste 4672